



BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

VENTE – À LA CHARGE DE L'ACQUEREUR	LOCATION
De 0 à 50 000 € : Forfait 5000 € TTC	Honoraires de visite, constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : <ul style="list-style-type: none"> • 8 €/m² par partie Hors zone tendue • 10€/m² par partie Zone tendue (Appt-Maison < 70m²) • 9€/m² par partie Zone tendue (Appt – Maison > 70m²)
De 50 001 € à 60 000 € : 9,00 % TTC	
De 60 001 € à 70 000 € : 8,50 % TTC	
De 70 001 € à 80 000 € : 8,00 % TTC	
De 80 001 € à 90 000 € : 7,50 % TTC	
De 90 001 € à 100 000 € : 7,00 % TTC	
De 100 001 € à 125 000 € : 6,50 % TTC	
De 125 001 € à 165 000 € : 6,00 % TTC	
De 165 001 € à 180 000 € : 5,50 % TTC	
De 180 001 € à 400 000 € : 5,00 % TTC	
Au-delà de 400 001 € : 4,50 % TTC	Honoraires de réalisation de l'état des lieux : <ul style="list-style-type: none"> • 3 €/m² par partie • 2€/m² par partie Zone tendue (Appt-Maisons > 70m²)
	Honoraires d'entremise et de négociation (forfaitaire à la charge exclusive du bailleur) : 100 € TT

ORPI OCEANI IMMOBILIER
105 Route du Bois Brûlé
17450 St Laurent de la Prée
Mail : oceaniimmobilier@orpi.com

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

RCS 838 695 112 000 14. S.A.R.L. au capital de 6000 euros
 Représentée par Mme Sophie LARBAT / GÉRANTE
 Carte professionnelle 1701 2018 000 027 308
 Délivrée par la CCI de ROCHEFORT SUR MER (17300) le 20/04/2018
 Garant : GALIAN 89 Rue de la Boétie 75008 PARIS pour un montant de 120000 euros
 Adhérent FNAIM
 Compte séquestre numéro 00020478711 CIC Rochefort

IMMEUBLES À USAGE PROFESSIONNEL ET/OU COMMERCIAL

VENTE D'IMMEUBLES ET TERRAINS (Honoraires à la charge de l'acquéreur)

Jusqu'à 100.000 €	FORFAIT 4500 € H.T soit 5 400 € TTC
De 101.001 € à 149 999 €	FORFAIT 6000 € H.T soit 7 200 € TTC
De 150.000 € à 499.999 €	5.5 % HT soit 6.6 % TTC
Au-delà de 500.000 €	4.5% HT soit 5.4 % TTC

DROITS COMMERCIAUX (Honoraires à la charge de l'acquéreur)

Cession de baux commerciaux, de droit au bail, de fonds de commerces, de parts sociales de sociétés	8 % HT soit 9.6 % TTC avec forfait minimum de 4 500 € HT soit 5 400 € TTC
---	--

LOCATIONS PROFESSIONNELLES

Bail commercial*	25 % HT (30% TTC) du loyer annuel HT avec un minimum forfaitaire de 1500 € HT (1800 € TTC)	A la charge du preneur
Bail professionnel *	25 % HT (30% TTC) du loyer annuel HT avec un minimum forfaitaire de 1500 € HT (1800 € TTC)	A la charge du preneur
Bail précaire *	25 % HT (30% TTC) du loyer annuel HT calculé sur 12 mois avec un minimum forfaitaire de 1500 € HT (1800 € TTC)	A la charge du preneur

MURS COMMERCIAUX LOUES / INVESTISSEMENTS

7.5 % HT (9% TTC) du prix de vente des murs HT avec un minimum forfaitaire de 4 500 € HT soit 5 400 € TTC	A la charge du preneur
--	-------------------------------

CESSION DE DROIT AU BAIL, DE FONDS DE COMMERCE, DE PARTS SOCIALES DE SOCIÉTÉS

8 % HT soit 9,6 % TTC avec forfait minimum de 4 500 € HT soit 5 400 € TTC	A la charge du preneur
Droit au bail cédé gratuitement : application des honoraires de la rubrique « location » ci- dessus avec un forfait minimum de 4 500 € HT soit 5 400 € TTC	A la charge du preneur

Avis de valeur pour l'immobilier d'entreprise : Forfait de 420€ TTC

Avis de valeur OFFERT si signature du mandat

T.V.A comprise, au taux légal en vigueur (20%)

RCS 838 695 112 000 14. S.A.R.L. au capital de 6000 euros
Représentée par Mme Sophie LARBAT / GÉRANTE
Carte professionnelle 1701 2018 000 027 308
Délivrée par la CCI de ROCHEFORT SUR MER (17300) le 20/04/2018
Garant : GALIAN 89 Rue de la Boétie 75008 PARIS pour un montant de 120000 euros
Adhérent FNAIM
Compte séquestre numéro 00020478711 CIC Rochefort